

NOUVEAU RÉSEAU DE MOBILITÉ

Repères pour les maires et les équipes municipales – mise en service prévue en septembre 2026

Ce document permet de répondre simplement aux principales questions des habitants.

Pourquoi changer le réseau ?

Le réseau actuel présente des fréquences très inégales, des amplitudes parfois limitées et une couverture insuffisante des communes de deuxième couronne. La nouvelle délégation de service public vise donc un « choc de l'offre » : davantage de trajets, une desserte plus régulière et des solutions adaptées aux communes sans ligne régulière.

Une finalité sociale

⇒ Réduire la dépendance à la voiture, améliorer l'accès à l'emploi, aux soins, aux études, aux commerces et aux services publics.

Une finalité territoriale

⇒ Donner une solution de mobilité à l'ensemble des communes, avec des lignes régulières renforcées et un Transport sur Réservation couvrant tout le territoire.

Une finalité économique

⇒ Mieux desservir les zones d'emploi et permettre les déplacements domicile-travail, y compris tôt le matin et tard le soir.

Une finalité environnementale

⇒ Favoriser le report vers le bus, le vélo et le covoiturage, tout en renouvelant progressivement la flotte vers le Bio-GNV et l'électrique.

Les choix structurants

- Maintenir une offre de transport toute la journée, toute l'année (même pendant les vacances scolaires), plutôt que concentrer les moyens uniquement aux heures de pointe.
- Renforcer les fréquences : 20 à 40 minutes sur les lignes structurantes et 30 à 60 minutes sur les lignes complémentaires.
- Mettre en place un Transport sur Réservation plus souple, reservable jusqu'à 2 heures avant le départ.
- Adapter la taille des véhicules à la fréquentation et améliorer la vitesse commerciale.
- Reorganiser le transport scolaire avec des pôles de transfert afin de limiter les bus dans le centre d'Agen. Uniformiser la numérotation des lignes scolaires.

À retenir

- ⇒ Les anciennes lignes régulières desservait l'ensemble des quartiers résidentiels, mais elles étaient peu fréquentées, notamment en raison de temps de trajet trop longs.
- ⇒ **Nous avons donc fait le choix de lignes plus directes**, avec des arrêts positionnés à moins de 400 mètres des principaux lieux de vie et points d'intérêt. C'est le principe retenu dans la plupart des réseaux de transport performants.
- ⇒ **L'utilisateur devra parfois marcher quelques minutes de plus pour rejoindre son arrêt, mais il bénéficiera en contrepartie de bus plus fréquents, de trajets plus rapides** et, au final, d'une offre de transport plus importante et plus attractive.

CE QUI CHANGE POUR LES HABITANTS à partir de septembre 2026

Un réseau régulier plus lisible

Ligne	Itinéraire principal	Amplitude indicative	Fréquence indicative
Ligne 1	Pont-du-Casse Barrière – Agen Montanou – Boé O'Green	6h-20h hors été	20 à 40 min
Ligne 2	Foulayronnes La Candélie – Agen Hôpital – Boé Gardès	6h30-20h	20 à 40 min
Ligne 3	Lafox Mairie – Gare d'Agen	6h20-20h	30 à 60 min
Ligne 4	Boé COJC – Agen Latour	7h-20h	30 à 60 min
Ligne 5	Portes d'Estillac – Gare d'Agen	6h30-20h	30 à 60 min
Ligne 6	Sainte-Colombe-en-Bruilhois TAG – Gare d'Agen	7h-20h	30 à 60 min
Ligne 7	Salle des fêtes Arlabosse Roquefort - Gare d'Agen	7h-20h	30 à 60 min

Le Transport sur Réservation (TSR)

TSR de proximité – 7h à 20h

Du lundi au samedi. Déplacements à l'intérieur d'un bassin de vie (4 zones sur l'agglo), vers un arrêt de ligne régulière ou vers 4 sites majeurs : Hôpital, Clinique, Gare et campus Michel-Serres.

TSR « Actifs + tôt / + tard » – 4h à 7h et 20h à 23h

Du lundi au samedi. Prise en charge ou dépose au domicile pour rejoindre 13 zones d'emploi. Pas de restriction de zonage.

Réservation simple

Sur le site web tempobus.fr 24h/24 ou par téléphone, jusqu'à 2 heures avant le départ.

Tarification

Même modalités tarifaire (ticket, abonnement) que le réseau régulier

Les autres évolutions

- **Augmentation des fréquences de la navette gratuite Cœur d'Agen** toutes les 10 à 15 minutes.
- **Mise en place de pôles de mobilité et parkings-relais** en bout de ligne ou sur des sites stratégiques.
- **Développement de l'accessibilité** : véhicules accessibles, personnels formés et objectif de mise en accessibilité de 5 arrêts par an.
- **Transport adapté en porte à porte élargi** aux personnes présentant un handicap supérieur à 50% contre 80 % auparavant
- Transition énergétique progressive : véhicules lourds au Bio-GNV et véhicules légers électriques.

CE QUI NE CHANGE PAS !

Les tarifs !

La nouvelle tarification du réseau Tempo repose sur un principe simple : préserver les tarifs du quotidien tout en renforçant la justice sociale.

- ⇒ Le **ticket unitaire reste fixé à 1,50 €** pour les usagers occasionnels.
- ⇒ Les **abonnements scolaires sont également maintenus à leur niveau actuel**. Ils permettent aux élèves d'utiliser l'ensemble du réseau urbain Tempo en complément de leur trajet scolaire.
- ⇒ Une **tarification modulée selon le quotient familial** est par ailleurs mise en place pour mieux tenir compte des ressources et de la composition des familles.
- ⇒ Les CCAS de certaines communes participent également et peuvent prendre en charge des abonnements
- ⇒ Enfin, un **abonnement spécifique destiné aux personnes âgées** vient compléter l'offre, avec un tarif adapté à leurs besoins de mobilité.

Toutes les infos tempo-nouveaute.fr

Qui paye ?

Avec le nouveau réseau, plus étendu et proposant davantage de services, le service public de transport représente aujourd'hui un coût annuel net d'environ **10,7 millions d'euros** pour l'Agglomération d'Agen.,

- ⇒ Les recettes issues de la **vente des tickets et des abonnements couvrent 15 % du coût total**.
- ⇒ Le reste du financement est principalement assuré à hauteur de **80 % par le Versement Mobilité** (*payé par les entreprises et les administrations de + de 11 salariés*)
- ⇒ Enfin, l'agglomération investit 2,8 M€ dans l'acquisition de nouveaux bus, les aménagements des arrêts et leur mise en accessibilité

QUESTIONS / RÉPONSES

Pourquoi les lignes ou les arrêts changent-ils ?

Le réseau a été redessiné pour augmenter les fréquences, améliorer les temps de parcours et mieux relier les communes aux principaux pôles d'emploi et de services. Certains ajustements sont donc nécessaires.

Ma commune n'a pas de ligne régulière : qu'est-ce qui est prévu ?

Le Transport sur Réservation a précisément été conçu pour couvrir les communes non desservies par une ligne régulière.

Il permettra de rejoindre un arrêt de son bassin de vie, un pôle de mobilité ou plusieurs destinations majeures du territoire.

Le dispositif est-il figé ?

Non. La mise en service devra être suivie de près. Les données de fréquentation, les retours des communes et les difficultés constatées permettront d'ajuster l'offre après une période d'exploitation suffisamment représentative pour intégrer les changements d'habitude sur le réseau.

Les bus scolaires sont-ils supprimés ?

Non. Le transport scolaire est bien évidemment maintenu mais réorganisé. Des pôles de transfert sont prévus afin d'optimiser les circuits et de limiter la circulation de bus dans le centre-ville d'Agen.

Mon enfant ne peut pas utiliser le TSR pour rentrer à la maison en dehors du ramassage scolaire

Votre enfant peut effectivement utiliser les cars scolaires le matin et le soir en période scolaire.

Son abonnement lui permet également d'accéder aux bus urbains toute l'année ainsi qu'au TSR lorsque les cars scolaires ne circulent pas, le mercredi après-midi, le samedi et durant les vacances scolaires.

J'habite à Fals et je veux aller prendre mon train à la gare à 9h00 du matin. Comment faire ?

Le Transport Sur Réservation (TSR) vous permet de vous rendre à la gare depuis Fals. Pour cela, il suffit de réserver votre transport via le site internet ou par téléphone jusqu'à 2 heures avant le départ, bien sélectionner « heure d'arrivée » (vous avez aussi la possibilité de sélectionner « heure de départ » et vous rendre 5 minutes avant à l'arrêt de prise en charge défini lors de votre réservation

Prévoyez une marge de sécurité de 15 minutes minimum lors de tous vos trajets.

J'habite à Laplume et j'embauche au Technopole Agen Garonne à 5h du matin. Comment faire ?

Grâce au Transport Sur Réservation « + tôt, + tard », vous pouvez vous rendre de Laplume au Technopole Agen Garonne sans problème.

Vous réservez la veille et un minibus viendra vous chercher à 4h00 pour une dépose à 4h30. Attention, le service fonctionne de 4h à 7h et de 20h à 23h : 4h et 20h étant les heures de la première prise en charge, 7h et 23h les heures de la dernière dépose.

Je n'ai pas de monnaie. Puis-je payer mon titre de transport par Carte bancaire ?

OUI. Il est désormais possible de régler par carte bancaire à bord de tous les véhicules Tempo.

Est-ce que je peux annuler mon déplacement en TSR ?

OUI. Le délai est le même que pour la réservation : 2h. L'annulation peut se faire sur le site web, ou par téléphone et mail selon les horaires d'ouverture de l'agence commerciale. En revanche, en cas de non présentation, une amende de 35€ sera appliquée.

Si j'habite hors de l'Agglomération d'Agen, puis-je utiliser le TSR + tôt + tard ?

OUI. A condition d'être pris en charge à une adresse au sein de l'Agglomération, par exemple en me rendant à un parking relais.

Est-ce qu'une partie de mon abonnement peut être pris en charge par mon employeur ?

OUI. Votre employeur prend en charge 50% de votre abonnement transport (mensuel ou annuel).

Dois-je obligatoirement acheter mon titre de transport en agence commerciale ?

Bien sûr que non ! A l'agence commerciale, je peux acheter les titres occasionnels 1 journée ou 10 voyages et tous les abonnements. A bord des bus, je peux acheter les titres 1 voyage ou 1 journée. Sur l'application Agen Agglo Mobilité, je peux acheter les titres occasionnels 1 voyage, 1 journée ou 10 voyages et chez les dépositaires (liste disponible sur tempobus.fr), je peux acheter les titres 10 voyages.

Y'a-t-il des abonnements différents en fonction des véhicules Tempo ?

Np,. Tous les titres et abonnements sont identiques pour tous les services : réseau urbain, TSR, TSR +tôt + tard, Transport pour Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) et transport scolaire.

Des titres unitaires (1 voyage, 1 journée ou 10 voyages) ou des abonnements mensuels et annuels sont proposés en fonction de l'âge.

Mon enfant sort de cours plus tôt, peut-il prendre le TSR pour rentrer à maison ?

NON. Les élèves ne peuvent pas prendre le TSR pendant les heures scolaires. Cependant, ils peuvent prendre le TSR de proximité les mercredis à partir de 14h, les samedis et pendant les vacances scolaires.

Avec le TSR, puis-je réaliser un trajet entre un point d'arrêt de ma zone vers une autre zone ?

NON. Pour passer d'une zone à l'autre, vous devrez réaliser une correspondance.

Pourquoi les transports ne deviennent-ils pas gratuits ?

La gratuité aurait supprimé environ 2 millions d'euros de recettes. Le choix a été de consacrer ces moyens à l'amélioration de l'offre, tout en conservant la possibilité de tarifs sociaux ciblés.

Les personnes handicapées seront-elles mieux prises en charge ?

Oui. Le service adapté est maintenu et renforcé, avec une desserte de porte à porte sur toutes les communes, des véhicules accessibles et une mise aux normes progressive des arrêts.

« Ce sont les usagers qui financent le réseau de transport. »

Les recettes de billetterie couvrent seulement 15% du coût du service. Le reste repose principalement sur le versement mobilité, acquitté par les entreprises et les administrations employant au moins 11 salariés. C'est pourquoi l'une des priorités du nouveau réseau a été de mieux répondre aux déplacements domicile-travail, avec une desserte renforcée de l'ensemble des zones d'activités du territoire.